

On ignore presque tout des relations de Louis de Saint-Just avec sa mère et ses sœurs ou avec les femmes qu'il a aimées, notamment parce que la correspondance qu'il entretenait avec elles a entièrement disparu.

Mais ses ouvrages montrent l'intérêt qu'il portait à la question du statut social des femmes.

Dans ses premiers écrits politiques, il condamne les mariages arrangés, les lois qui punissent l'épouse adultère mais aussi la tutelle que le mari exerce sur son épouse, qu'il qualifie d'« esclavage ». Sa conviction est qu'hommes et femmes sont naturellement égaux, ainsi qu'il l'écrit en 1792 : « *Quiconque ose dire qu'un sexe est sujet de l'autre ment à son propre cœur. Si tu le dis à ton épouse bienaimée, oseras-tu le dire à la mère qui t'a nourri ? [...] Aucun sexe ne doit être au-dessus de l'autre* ».

Avec le *Projet d'institutions* (1794), Saint-Just s'attaque plus particulièrement au problème des différentes formes de violence contre les plus faibles que sont les femmes, les enfants et les vieillards.

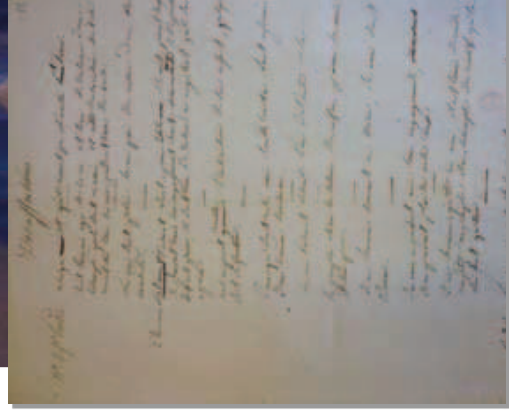
Il élabore une conception du mariage dans laquelle les parents doivent renoncer aux pressions et conçoit des institutions destinées à empêcher que les femmes ne soient victimes de violences physiques : « *Celui qui frappe une femme est puni de mort* ».

Qu'un homme coupable de brutalité envers une femme encoure la peine capitale est d'autant plus remarquable que c'est l'un des rares cas pour lesquels Saint-Just prévoit cette peine dans son *Projet d'institutions*.

1767-1794

# LOUIS-ANTOINE DE SAINT-JUST : « AUCUN SEXE NE DOIT ÊTRE AU-DESSUS DE L'AUTRE. »

BLÉRANCOURT / AISNE



“  
Celui qui frappe une  
femme est puni de mort.”

Saint-Just, *Projet d'institutions*



Rédigé en 1794 alors que Saint-Just est membre du Comité de salut public, le *Projet d'institutions* a pour but d'établir des rapports sociaux conformes aux idéaux révolutionnaires. Avec ces nouvelles institutions, il s'agissait notamment d'empêcher les formes d'oppression séculaires exercées contre les femmes et les jeunes filles. Cet important texte de Saint-Just entérine aussi les grandes avancées politiques de 1792-1793 que sont le mariage civil, le divorce et l'égalité successorale entre enfants des deux sexes. En revanche, ni son *Essai de Constitution* ni la *Constitution* de 1793, dont il fut l'un des rédacteurs, ne mettent en place une égalité des droits politiques que n'envisage d'ailleurs pas davantage le projet de Constitution présenté vers la même époque par Condorcet.



On ne saurait cependant en conclure que Saint-Just ait été hostile à toute implication politique des femmes.

En 1790, il fut en effet l'instigateur à Biérrancourt d'une manifestation de serment civique au cours de laquelle quatorze femmes de la commune, dont sa mère et ses deux sœurs, jurèrent fidélité à la loi, au roi et à la Constitution « *sans distinction d'âge, de sexe et de rang* ».

Une manifestation de cette nature, à ce moment de la Révolution, est probablement unique en France.

Ce sont les femmes qui l'ont connu qui ont laissé les seuls témoignages intimes sur Saint-Just. On doit à Élisabeth Le Bas, l'épouse du Conventionnel Philippe Le Bas, d'avoir tracé le portrait le plus précis de Saint-Just dans un cadre privé.

Dans ses *Mémoires*, elle décrit le voyage qui la conduisit en Alsace avec Saint-Just, sa belle-sœur et son mari en octobre 1793.

Saint-Just et son ami Philippe Le Bas se rendaient en mission auprès de l'armée du Rhin qui subissait une offensive autrichienne afin de réorganiser l'approvisionnement des troupes et rétablir une discipline stricte parmi les officiers et les soldats.

« *Saint-Just*, écrit Élisabeth Le Bas, *eut pour moi, en route, les attentions les plus délicates et les prévenances d'un tendre frère. À chaque relais, il descendait de la voiture pour si rien n'y manquait, de peur d'accident. Il me voyait si souffrante [Élisabeth Le Bas était enceinte] qu'il craignait pour moi* ».

Elle ajoute que, pour distraire les deux femmes, Saint-Just et son mari lisaient des pièces de Molière et chantaient des airs italiens.

Que Saint-Just ait été dans l'intimité attentif aux autres, gai et de compagnie agréable est ce qu'a aussi rapporté une aristocrate royaliste, madame Desportes de Doullens, qui l'avait fréquenté pendant la période révolutionnaire.

Malgré la différence de leurs idées politiques, elle parlait sur ses vieux jours de Saint-Just comme d'un jeune homme « *affable et de belles manières* » que caractérisaient « *sa douceur dans les relations privées, sa grâce et le charme de sa société* ».



Le portrait psychologique que ces deux femmes ont donné de Saint-Just tranche avec l'image du Conventionnel sévère et intransigeant passé à la postérité.

**Anne Quennevedy,**

*Présidente de l'Association des amis de Saint-Just*

## LÉGENDES

- 1. Portrait de Louis-Antoine-Léon de Saint-Just.** École française du XVIII<sup>e</sup> siècle, Musée Carnavalet, Paris, © Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just
- 2. Page du *Projet d'institutions*** de Saint-Just, © Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just
- 3. Portrait de Marie-Anne de Saint-Just**, mère de Louis-Antoine-Léon, aquarelle d'après une peinture à l'huile du XVIII<sup>e</sup> siècle, © Musée franco-américain du château de Biérrancourt
- 4. Club patriotique de femme pendant la Révolution.** Jean-Baptiste Lesueur, Musée Carnavalet, Paris, © Musée Carnavalet
- 5. Portrait d'Élisabeth Le Bas.** École française du XVIII<sup>e</sup> siècle, © Association pour la sauvegarde de la Maison de Saint-Just